

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 133 019 2022

Date de la convocation et de l'affichage : 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	3
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (26)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DERAM Didier, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, PRUVO Isabelle, Adjointes,

JOOS Clément, VANPEPERSTRAETE Régis, LENOIR Sylvie, DELVART Vincent, DUPUITS Laurence, THOMAS Loïc, BECK Sabrina, RICHARD Nicolas, BRU Caroline, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, WLOSIK Edmond, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, GROYSILLIER Céline, COEVOET-COUDEVILLE Christine, VANAGT Laurent, DENTREBECQ Patrick, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : (3)

DEGRAND Christophe à Frédéric DEVOS
GLAZIK Dorothée à Monique COURBOT
CHRISTIAEN Gérard à Maryse LEPROVOST

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : JOOS Clément désigné à l'unanimité

Le Maire,

Frédéric DEVOS



19 - Tarification ALSH Séjour Hiver 2023 (Régie 5 A.L.A.H)

Un séjour Hiver sera proposé **aux 12-17 ans (inclus)** du 18 février au 25 février 2023 au village vacances le Nivôse Alpe du Grand Serre. Le prestataire est I2V qui nous propose le tarif suivant :

810.00€ TTC / jeunes.

Aucun frais supplémentaire n'est à prévoir par la commune.

La commission propose au Conseil Municipal de valider la participation des familles soit un tarif unique de 415,00€ pour les familles Wormhoutoises et 515,00€ pour les familles extérieures à Wormhout. Elles auront la possibilité de payer en 1 fois ou en 3 fois aux dates ci-dessous. Les chèques ANCV sont acceptés.

Les dates de paiement des familles

Wormhoutois				Extérieurs			
TARIF UNIQUE	1 ^{er} Paiement au 14/11/2022	2 ^{ème} Paiement au 12/12/2022	3 ^{ème} Paiement au 09/01/2023	TARIF UNIQUE	1 ^{er} Paiement au 14/11/2022	2 ^{ème} Paiement au 12/12/2022	3 ^{ème} Paiement au 09/01/2023
415.00€	138.00 €	138.00 €	139.00€	515.00€	171.00 €	172.00 €	172.00 €

Les places sont limitées et attribuées par ordre de priorité :

- Enfants wormhoutois
- Enfants qui ne sont jamais partis au séjour hiver organisé par la commune

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions :

- Validation du devis avec I2V 40 rue de la gare à Esquelbecq
- La participation des familles et les dates de mise en paiement.

M.le Maire précise que cette décision est à prendre rapidement par rapport à la communication des modalités aux familles et que de ce fait cela n'a pas été passé en commission. Mme Florence Dehondt précise que cependant des échanges de mail ont eu lieu sur ce sujet.

M. le Maire tient à féliciter la commission par rapport au succès de ce séjour qui plaît énormément aux familles.

Décision du Conseil :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le 15/09/2022
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 22/09/2022

et publication ou notification le : 22/09/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS